



# AVIS PUBLIC

## À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **11 juillet 2023 à 19 h 30**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<b>1</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>84, rue Omer-Lecompte</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>6 331 795</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre l'installation d'une piscine hors-terre de 12'-0" en cour arrière sur une partie privative à l'intérieur d'un projet intégré alors que le règlement ne le permet pas ;</li></ul> <p>Afin de rendre conforme l'installation de la piscine hors terre au règlement de zonage n° URB 300.</p>
<b>2</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>45, rue Domaine du Sous-Bois</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>1 688 404</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre l'implantation d'un trottoir avec une marge d'isolement nulle le long de la ligne latérale de terrain au lieu de 1,2 mètre ;</li><li>• Augmenter la largeur d'un trottoir à 2,13 mètres au lieu de 1,5 mètre;</li></ul> <p>Afin de rendre conforme la construction du trottoir au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>3</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>• 134, chemin du Fleuve</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>• 1687186</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diminuer la marge minimale entre un bâtiment et une piscine creusée à 1,1 mètre au lieu de 1,5 mètre ;</li><li>• Afin de rendre conforme l'implantation de la piscine creusée au règlement de zonage n° URB 300</li></ul>
<b>4</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>• 235, Route 338</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>• 2 045 444 à 2 045 447</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter la superficie d'une enseigne principale attachée au bâtiment à 9,78 mètres carrés au lieu de 6 mètres carrés;</li></ul> <p>Afin de rendre conforme l'enseigne projetée au règlement de zonage n° URB 300.</p>

5	Adresse civique :	• 333, chemin du Fleuve
	Numéro de cadastre :	• 2 045 021
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diminuer la marge latérale à 3 mètres au lieu de 4 mètres</li><li>• Autoriser une terrasse en cour avant alors que le règlement l'interdit</li><li>• Autoriser un escalier donnant accès au rez-de-chaussée d'une saillie de 3,15 mètres au lieu de 2 mètres;</li><li>• Diminuer l'aire d'isolement à 1 mètre entre le bâtiment, l'allée d'accès et le stationnement au lieu de 1,5 mètre;</li></ul> <p>Afin de rendre conforme l'implantation et la construction du bâtiment résidentiel au règlement de zonage n° URB 300</p>
6	Adresse civique :	Boulevard Dupont
	Numéro de cadastre :	6 528 847 et 6 528 848
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter la longueur d'une rue sans issue de type cul-de-sac à 235 mètres au lieu de 180 mètres;</li><li>• Augmenter la largeur des entrées charretières et des entrées charretières dans la zone I-802 à 12 mètres au lieu de 7,5 mètres;</li></ul> <p>Afin de rendre conforme le projet de lotissement et les entrées charretières au règlement de zonage n° URB 300 et au règlement de lotissement URB-301.</p>
7	Adresse civique :	6, rue Séguin
	Numéro de cadastre :	2 049 213
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diminuer la marge latérale totale à 4,0 mètres au lieu de 6 mètres;</li></ul> <p>Afin de rendre conforme la construction d'un bâtiment unifamilial au règlement de zonage n° URB 300.</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

**DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 21<sup>e</sup> jour du mois juin 2023.**



Chantal Paquette, OMA

Greffière et responsable de l'accès à l'information  
et protection des renseignements personnels